ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Doyen de l'École de droit de Toulouse,

Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le II de leur article 8 ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie par M. le Président de l'Université Toulouse Capitole à M. le doyen Matthieu Poumarède en date du 15 décembre 2025 ;

Donne délégation de signature à Madame Marie-Pierre Pinquié, Chef du service de Scolarité Pôle Master de l'École de droit de Toulouse (EDT) à l'effet de signer, pour l'École de droit de Toulouse (EDT) :

- Les formulaires de demande de dispense de travaux dirigés pour les étudiants de Master de l'EDT ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Pinquié, délégation est donnée à Madame Hélène Citerici, Secrétaire Générale de l'EDT.
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2026

Les délégataires

le doyen
École de droit de Toulouse

Matthieu Poumarède

Vu et pris connaissance le 09/11/2026
Marie-Pierre Pinquié

Vu et pris connaissance le 9/11/2026
Hélène Citerici

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE
UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 09 - France
+33 (0)5 61 63 38 38. www.tls-droit.ut-capitole.fr